

**As Pro Mini JI****Bulletin d'adhésion 2023**

Nom de l'adhérent :

Prénom :

Si association nom du représentant légal :

Adresse :

Fixe :

Portable :

Courriel :

@

Renouvellement 1ère adhésion Absence d'adhésion en 2022

Normales		COTISATIONS		Majorées de 50 %	
	Voix AG			à partir du 01/05	Voix AG
30 €	1	Non Propriétaire	45 €	0	
30 €	1	Propriétaire Particulier	45 €	0	
44 €	2	Association 1 à 2 bateaux	66 €	0	
88 €	4	Association 3 à 4 bateaux	132 €	0	
132 €	6	Association 5 à 8 bateaux	198 €	0	
176 €	8	Association 9 et + bateaux	264 €	0	
+16 €		Nouvelle ou absente N-1	+16 €		
€		TOTAL A PAYER	€		

NB : A partir du 01/05 tout renouvellement est majoré de 50%. Il ne donne pas droit aux votes lors de l'AG et les membres associés déclarés n'ont pas, eux-aussi, de droit de vote.

Fait à

le

Signature

Rappel : les membres associés ne doivent aucune cotisation à l'ASPRO MINIJI mais s'ils sont présents à l'Assemblée Générale ils auront une voix, sous réserve qu'ils aient été déclarés au verso. **Donc ne pas oublier de remplir au verso le tableau.** Le formulaire peut être au choix :

- 1 **Imprimé** puis **renseigné** et **adressé** par courrier postal accompagné du chèque,
- 2 **Renseigné** sur l'ordinateur puis **imprimé** et **adressé** par courrier postal accompagné du chèque, à
Jean-Claude MIRC 25 rue des Florales 31250 REVEL
- 3 **Renseigné** sur l'ordinateur, le fichier **enregistré** et **adressé** par courriel à jc.mirc@orange.fr
le **montant** faisant l'objet d'un **virement bancaire**
IBAN de l'asproMiniJI : FR76 1120 6200 2600 3790 8872 485
Titulaire du compte : ASSOC. ASPRO MINIJI
- 4 Une attestation d'adhésion sera adressée par courriel à l'adresse indiquée dans le document ci-dessus.

